

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20221208-D123-1222-DE
Date de télétransmission : 13/12/2022
Date de réception préfecture : 13/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 25
- votant par procuration 4
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 9 décembre 2022

xxx

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 8 décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le premier décembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO,
Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO,
M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ,
Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M.
Thierry GIMAY, Mme Djémaïa TAKARLI, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Franck LEMAÎTRE	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Damien AUBE	qui donne pouvoir à	M. Yves GIMAY
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Arlette LECACHEUR est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.123/12.22

Objet : Opération ticket sport – Année 2022
Individualisation de crédits (vacances d'hiver, de printemps et d'automne)

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 08.12.2022

Délibération n°: D.123/12.22

**Objet : Opération ticket sport – Année 2022
Individualisation de crédits (vacances d'hiver, de printemps et d'automne)**

Madame le Maire rappelle que le dispositif « ticket sport » permet de pratiquer gratuitement dès 3 ans, seul ou en famille, des activités sportives en fonction d'un planning défini avant chaque période de vacances et de découvrir les associations sportives lillebonnaises.

Le critère d'attribution des aides financières versées, sous forme de subventions, aux associations participant au dispositif ticket sport pendant les vacances scolaires – hiver, printemps et automne est le suivant :

- 45,73 € forfaitaire pour une ½ journée d'animation, subvention plafonnée à 10 séances par an.

Des activités ont été dispensées, pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'automne.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant qu'il convient de verser des aides financières aux associations sportives ayant participé à l'activité ticket sport pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'automne,

Considérant qu'afin d'éviter tout conflit d'intérêt, les élus membres des associations, ci-dessous désignés, ne prennent pas part au vote de la délibération :

- USL Badminton : M. Patrick CIBOIS (élu de l'opposition),
- USL Karaté Dojo 76 : Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Nathalie CASTEL (élues de la majorité)
- Maison des Jeunes et de la Culture : Mme le Maire, Mme Marie-Hélène LONGO, Mme Fabienne MANDEVILLE, Mme Evelyne BAILLEUL, M. Thierry GIMAY (élus de la majorité) et Mme Arlette LECACHEUR (élue de l'opposition),
- GABS : M. Sébastien MORO (élu de la majorité).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement des subventions, aux associations sportives qui ont participé à l'activité ticket sport pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'automne, selon le tableau ci-après :

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Arlette LECACHEUR.

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 08.12.2022

Délibération n°: D.123/12.22

Objet : Opération ticket sport – Année 2022
Individualisation de crédits (vacances d'hiver, de printemps et d'automne)

Opération ticket sport – Année 2022
(vacances d'hiver, de printemps et d'automne)

Hiver Nombre de séances	Printemps Nombre de séances	Automne Nombre de séances	Nombre de séances retenues pour l'année	TOTAL 1 séance = 45,73 €
-------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------

USL Basket	2	2	2	6	274,38
USL Badminton	2	2	2	6	274,38
USL Danse	0	0	0	0	0
USL Football	0	0	1	1	45,73
USL Judo	2	2	2	6	274,38
USL Karaté Dojo 76	2	4	3	9	411,57
USL Handball	3	3	3	9	411,57
USL Tennis	0	0	2	2	91,46
USL Tennis de table	0	0	1	1	45,73
USL Patinage artistique	0	0	0	0	0
USL VCL	1	1	2	4	182,92
USL Boules	0	0	0	0	0

Sous-total USL

2 012,12 €

MJC	4	2	3	9	411,57
Majorettes	1	1	1	3	137,19
A.A.P.P.M.A.	0	0	0	0	0
GABS	2	2	2	6	274,38
OVTI	1	1	1	3	137,19

TOTAL	20	20	25	65	2 972,45 €
--------------	----	----	----	----	------------

Somme prévue au budget primitif 2022 de la Ville - Fonction 40 (07/40/6574/ticket sport).